



Réforme du lycée : le ministre ne peut se soustraire à l'application des textes

> Le SE-UNSA et le SNPDEN-UNSA ont apporté leur appui à la réforme de la voie générale du lycée.

Ils l'ont soutenue parce qu'elle permet la mise en place de dispositifs pédagogiques répondant aux besoins d'un plus grand nombre de lycéens. Des décrets et des arrêtés d'application traduisent cette volonté en fixant une obligation de moyens.

Les contraintes de préparation de la rentrée 2011 obèrent l'impact positif que la réforme devrait avoir pour les élèves. La pression budgétaire et la recherche de « gisements d'efficience » conduisent de nombreux recteurs à passer outre les dispositions pourtant clairement inscrites dans les textes. Le SE-UNSA et le SNPDEN-UNSA sont bien décidés à porter le fer dans chaque académie où de telles pratiques seraient avérées. Ils ne peuvent accepter que la réforme soit détournée de ses objectifs à des fins comptables.

Ce détournement compromet gravement la mise en place de parcours plus souples et plus personnalisés, porteurs de réussite

pour les lycéens. Il compromet également les évolutions pourtant nécessaires de notre système éducatif, car il nourrit – à juste titre – la défiance de la communauté éducative. Au moment où les évaluations nationales et internationales indiquent qu'il y a urgence à améliorer l'efficacité et l'équité de notre École, des décisions s'imposent et elles ne peuvent être que politiques.

Pour le SE-UNSA et le SNPDEN-UNSA, le ministre doit créer les conditions pour fédérer toutes les énergies vers un objectif partagé, celui de la réussite de tous. Une de ces conditions est le respect des textes réglementaires à tous les niveaux d'enseignement, en collège, en lycée professionnel ainsi que ceux définissant la mise en œuvre de la réforme, en lycée général et technologique.

Pierre Poessevara
Secrétaire académique

Appel national : Urgence collèges en détresse

Le collège a une mission essentielle :



accueillir tous les élèves et les conduire à la maîtrise du socle commun. Aujourd'hui, les conditions déplorables d'enseignement nuisent à cette ambition. Ce sont les élèves les plus fragiles qui en souffrent le plus. Dans le même temps, la charge de travail des personnels ne cesse de s'alourdir.

L'amélioration des conditions d'enseignement au collège est une urgence. Avec cet appel national, nous exigeons :

- un moratoire sur les suppressions de postes prévues à la rentrée 2011 ;
- la diminution des effectifs par classe afin de consacrer plus de temps à chacun ;
- les moyens de mettre en place des groupes à effectifs réduits ;
- l'arrêt de la multiplication des services partagés et de l'avalanche d'heures supplémentaires imposées.

La section académique du SE-UNSA Amiens organise un stage

« Quel avenir pour le collège »

le jeudi 12 mai de 9h00 à 16h30

en présence de :

Claude Lelièvre, historien de l'Education
et Antoine Tresgots, délégué national collèges-lycées du SE-UNSA

Pour participer à ce stage, contactez la section académique pour obtenir l'autorisation d'absence à envoyer **avant le 12 avril 2011.**

